



Conditions Générales de Vente CGV

Désignation

L'Entreprise Sylvie Potier Mosaïque désigne un Organisme de Formation professionnelle, dont le siège social est situé au no 6 place du Village 31220 PLAGNE, en France et qui met en place et dispense des formations liées aux techniques d'apprentissage et de perfectionnement dans l'art de la mosaïque et dans son atelier, comme unique formatrice.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Entreprise Sylvie Potier Mosaïque
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Conditions Générales de Vente CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Entreprise Sylvie Potier Mosaïque pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'Entreprise Sylvie Potier Mosaïque implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'Entreprise Sylvie Potier Mosaïque s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'entreprise un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'entreprise l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, un diplôme interne, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, l'entreprise Sylvie Potier Mosaïque étant exonérée de TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'entreprise Sylvie Potier Mosaïque ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse sylviepotiermosaique@free.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 20% du coût total initial sera facturée au client.

Absence/ manque d'assiduité/ absence injustifiée

La demande de report de participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, l'entreprise Sylvie Potier Mosaïque ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Les sessions prévues avec le formateur/tuteur pourront être reprogrammées sans limite de temps dès lors que le stagiaire aura clairement exprimé sa volonté de terminer sa formation (un avenant à la convention de formation pourra être signé entre les parties pour modifier les dates prévues initialement)

En cas d'absence injustifiée à une session de formation, une première relance sera faite par mail ou par entretien téléphonique, de façon à remotiver l'apprenant. Le stagiaire, le client et le financeur sont informés sous 72 heures après la qualification de l'abandon, par téléphone et/ou par courriel. La prestation est alors facturée selon les conditions prévues.



Propriété Intellectuelle

Le Prestataire de formation est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Tout autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable du Prestataire sous peine de poursuites judiciaires.

Le Prestataire détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence au Prestataire en cédant ou en communiquant ces documents : il s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du Prestataire ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du Prestataire ou de ses ayants droit.

De même pour la création de pièce unique exposée sur les mur du local de formation, show-room du prestataire, le stagiaire s'engage à ne pas faire de photographie sans autorisation ou de reproduction du travail artistique et décoratif interne de l'atelier Sylvie Potier Mosaïque, chaque pièce unique étant protégée par les droits d'auteur inscrits à l'ADAGP .